

# VILLERS SAINT PAUL



## Informations

### COMMÉMORATION

La cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 qui marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale.

Elle se déroulera sur le parvis de la Mairie, Place François Mitterrand à 11h15.

### DÉCHETS VERTS

#### Mercredi 27 novembre

Fin de la collecte 2018 des déchets verts effectuée chaque année par l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO).

Elle reprendra le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2020 et jusqu'au mercredi 25 novembre.

Durant la période sans ramassage, les déchets verts peuvent être portés à la déchetterie.

Service Gestion des déchets

Rue du Pont de la Brèche  
60870 Villers-Saint-Paul.

Supplément  
au bulletin municipal  
NOVEMBRE 2019

Directeur de la publication  
Gérard Weyn

Mairie de Villers-Saint-Paul

☎ 03 44 74 48 40

🌐 [www.villers-saint-paul.fr](http://www.villers-saint-paul.fr)

### 20<sup>e</sup> FESTIVAL DE CONTES D'AUTOMNE



**Vendredi 8 novembre à 20h**

**Salle de spectacles du complexe Henri Salvador.**

La Médiathèque Départementale de l'Oise a choisi la bibliothèque Colette pour l'ouverture de son 20<sup>e</sup> festival de contes d'automne avec sur scène le duo Huile d'olive et beurre salé qui présente leur spectacle "**Les histoires font leur cirque !**"

**Tout public à partir de 8 ans - Gratuit - 1h20.**

**Les réservations sont ouvertes à la bibliothèque Colette.**

☎ 03 44 74 51 52 ✉ [bibliotheque@villers-saint-paul.fr](mailto:bibliotheque@villers-saint-paul.fr)



### LA DICTÉE GÉANTE

**Envie de tester votre orthographe ?**



**Réservez cette date :  
Samedi 16 novembre  
2019 à 14h**

Une dictée géante aura lieu à la salle Georges Brassens, avec pour objectif de réunir tous les publics.

**Ouvert à tous - Gratuit -  
Les enfants doivent être  
accompagnés d'un adulte.**

## ATELIER DE L'ESPACE NUMÉRIQUE

**Samedi 23 novembre de 10h à 11h**

**Naviguez en toute sécurité sur Internet**

Tout public (connaître le clavier et maniement de la souris).

- Pratiquer le paiement en ligne en toute sécurité
- Trouver les sites officiels
- Utiliser les services publics en ligne

**Tarif : 2,20 €. Sur inscription.**

**Bibliothèque Colette** 📍 28 bd de la République.

Renseignements : ☎ 03 44 74 51 52

✉ m.bon@villers-saint-paul.fr

L'Espace Numérique de la bibliothèque est ouvert le mercredi et le samedi de 14h à 17h.

## MAÎTRISE DU RISQUE INDUSTRIEL

La commune est à proximité d'établissements industriels que la législation française et européenne soumet à des mesures pour prévenir les accidents majeurs et leurs conséquences.

Les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et les industriels travaillent en commun pour renforcer votre sécurité, et vous informer afin que vous puissiez avoir une confiance lucide dans les industries environnantes.

La plaquette d'information « *Prévenir et Informer sur la maîtrise du risque industriel - Plate-forme chimique de Villers-Saint-Paul* » est disponible en téléchargement sur le site de la ville.

Elle vise à vous informer sur les « bons réflexes » indispensables en cas d'accident industriel majeur.

Cette plaquette d'information est également disponible à la mairie. Les informations contenues dans ce document sont fournies par les établissements industriels sous le contrôle de la Préfecture et de la DREAL.

**Pour toutes informations complémentaires, merci de s'adresser à : Plate-forme chimique de Villers-Saint-Paul rue Frédéric Kuhlmann 60870 Villers-Saint-Paul**

☎ 03 44 74 42 09

✉ accueil.vspu.cofely@engie.com

## LA BIBLIOTHÈQUE AUX BÉBÉS

**Vendredi 22 novembre de 9h15 à 10h**



Le dernier rendezvous des bébés lecteurs de l'année aura lieu le vendredi 20 décembre.

Un vendredi par mois, mamans, tatas, mamies, nounous...

Venez partager avec vos tout petits, le plaisir d'écouter et de lire des histoires adaptées aux très jeunes lecteurs de 3 mois à 2 ans.

**Sur inscription - Places limitées.**

☎ 03 44 74 51 52

✉ bibliotheque@villers-saint-paul.fr



**TRIER C'EST PAS COMPLIQUE**



## INSCRIPTION AU MARCHÉ DE NOËL

**Le comité des fêtes organise le marché de Noël le 6 décembre 2019**

Les inscriptions pour les exposants souhaitant participer à cet événement se feront en Mairie

**Samedi 9, 16 et 23 novembre de 9h à 11h 30.**

Renseignements au 06 19 81 09 73.

## LES VACANCES DE NOËL AU CENTRE DE LOISIRS

Le Centre de loisirs accueillera les enfants du 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020.

⚠ Il sera fermé le 25 décembre 2019 et le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Activités manuelles, culturelles ou sportives, à l'extérieur comme à l'intérieur, sorties, visites et découvertes, telle est la palette des animations proposées aux jeunes Villersois.

► Inscriptions et réservations obligatoires **avant le 7 décembre pour la première semaine et le 14 décembre 2019 pour la seconde** au Service enfance de la Mairie ☎ 03 44 74 48 47.

Les réservations, modifications ou annulations doivent être effectuées 15 jours avant la ou les semaines que vous sollicitez. Toute semaine réservée sera facturée.

En cas de réservation hors délais (soumise à dérogation) votre tarif sera multiplié par deux.

Si vous avez déjà inscrit administrativement votre enfant vous pouvez réserver directement par mail au centre de loisirs :

✉ [alsh.peri@villers-saint-paul.fr](mailto:alsh.peri@villers-saint-paul.fr)

**PLATE-FORME DE PREMIER APPEL**  
le 115 est un numéro d'urgence à destination de tous les citoyens désireux de signaler une personne sans-abri.

## PUCES DE COUTURIÈRES ET LOISIRS CRÉATIFS 2019

Vous souhaitez vendre ou acheter du matériel ou des fournitures en rapport avec la couture, le tricot, les activités manuelles ?

L'association Savoir-faire et faire-savoir organise ses puces de couturières le **9 novembre de 10h à 17h** à la salle Brassens.

**Renseignement et inscriptions**

☎ 06 45 72 74 02 ou 06 19 14 12 28

✉ [savoirfaireetfaresavoir.vsp@gmail.com](mailto:savoirfaireetfaresavoir.vsp@gmail.com)

## ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

**Samedi 30 novembre**

La commune organise, **à 11h à la mairie**, un cocktail de bienvenue aux nouveaux Villersois qui se sont fait connaître en s'inscrivant au Trait d'union.

Cet accueil permet aux nouveaux Villersois de faciliter leur installation et recevoir des informations pratiques dans les domaines administratifs, éducatifs, culturels, sociaux, sportifs...

☎ 03 44 66 32 55

✉ [espacepierreperret@villers-saint-paul.fr](mailto:espacepierreperret@villers-saint-paul.fr)

## GRAND LOTO

**Dimanche 24 novembre 2019 à 14h.**

Le Syndicat d'initiative organise son **26<sup>e</sup> Grand Loto** à la Salle Georges Brassens.

**Ouverture des portes à 13h.**

- Dîner spectacle au Paradis latin, lot surprise et de nombreux autres lots.
- Tirage spécial Téléthon.
- Cartons spéciaux - tirage en fin de Loto.
- Buffet - Buvette.

☎ 06 13 25 84 21 ou 06 83 56 09 32.

Salon de l'Entrepreneuriat 4<sup>ème</sup> édition  
14 NOVEMBRE 2019  
LA FAÏENCERIE  
CREIL 9H30 - 17H30

ZOOM SUR :  
être jeune  
et entreprendre

ENSEMBLE,  
créons votre  
AVENIR !

Creil Sud Oise  
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

[www.creilsudoise.com](http://www.creilsudoise.com)  
@agglomeration.creilsudoise

## ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

Cette année encore, la Municipalité attribue aux jeunes lycéens et étudiants villersois (jusqu'à 25 ans) une allocation de rentrée scolaire. Elle est versée en Mairie.

**Pour les lycéens (Seconde, Première, Terminale) et les élèves en C.A.P/B.E.P/BAC Pro**

► **mercredi 20 novembre de 9h à 11h30 et de 14h à 17h30.**

Montant de l'allocation : 120 euros.

**Pour retirer le chèque de l'allocation rentrée scolaire le jour même, vous devez impérativement fournir les documents suivants : PHOTOCOPIES ET ORIGINAUX\*.**

- Carte d'identité du lycéen et des parents (+ livret de famille si le nom des parents est différent).
- Certificat de scolarité 2019/2020.
- Justificatif de domicile sur Villers-Saint-Paul de moins de trois mois au nom des parents pour les élèves mineurs et au nom de l'élève s'il est majeur. Retrouvez la liste des justificatifs de domicile acceptés sur le site de la ville : [www.villers-saint-paul.fr](http://www.villers-saint-paul.fr).

**Pour les étudiants jusqu'à 25 ans (nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1994) en B.T.S, Université, enseignement supérieur.**

► **samedi 23 novembre de 9h à 11h30.**

Montant de l'allocation : 210 euros.

**Pour retirer le chèque de l'allocation rentrée scolaire le jour même, vous devez impérativement fournir les documents suivants : PHOTOCOPIES ET ORIGINAUX\*.**

- Carte d'identité.
- Certificat de scolarité 2019/2020.
- Pour les justificatifs de domicile voir plus haut.

**Dans le cas de la scolarité en alternance (année complète) les conditions sont identiques.**

**Retrait du chèque d'allocation :**

**Pour les mineurs : représentant légal. Si l'étudiant mineur retire lui-même le chèque :** carte d'identité et autorisation du responsable légal permettant au jeune mineur de retirer le chèque.

**Pour les majeurs : retrait par l'intéressé. Si un parent est mandaté pour retirer le chèque de l'étudiant majeur :** pièce d'identité et autorisation écrite du bénéficiaire permettant au mandataire de retirer le chèque + pièce d'identité du mandataire.

\*Un photocopieur est disponible à l'accueil de la Mairie (fermé le mercredi matin). 0,10 € format A4 / 0,20 € format A3. Attention ! Il ne rend pas la monnaie. Assurez vous d'avoir l'appoint.

## CONSEIL MUNICIPAL

**Lundi 4 novembre à 18h30**

Le Conseil municipal aura lieu à la Salle Jacques Prévert (Salle des mariages)

Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Ses séances sont ouvertes au public.

**Retrouvez les comptes rendus du conseil municipal sur le site de la ville [www.villers-saint-paul.fr](http://www.villers-saint-paul.fr) suivez le en direct sur la page facebook**

## LE PLAN GRAND FROID

**Le plan grand froid est activé pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 mars 2020.**

Un registre est tenu au CCAS de la Mairie afin de localiser au mieux les personnes les plus fragiles que ce soit par leur âge, leur handicap, ou leur isolement.

**Si vous souhaitez vous inscrire, n'hésitez pas à contacter le CCAS : 03 44 74 32 90**

